



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

sida

Question au Gouvernement n° 223

### Texte de la question

#### MOBILISATION CONTRE LE SIDA

**M. le président.** La parole est à M. Emile Blessig, pour le groupe UMP.

**M. Emile Blessig.** Ma question s'adresse à M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées.

Monsieur le ministre, ce 1er décembre s'est déroulée la quatorzième journée mondiale contre le sida. A cette occasion, le chef de l'Etat a appelé à une mobilisation générale et rapide contre cette maladie, au niveau de l'information, de la prévention et du dépistage, au niveau des soins, au niveau de l'insertion des victimes dans leur vie sociale. Le Président de la République a ajouté qu'au-delà de la France un effort beaucoup plus important devait être engagé sur le plan international, notamment vis-à-vis de l'Afrique, qui est le continent le plus touché par cette épidémie.

Monsieur le ministre, la situation est aujourd'hui difficile à comprendre. Alors que nous savons que la recherche sur le sida progresse de manière significative, on continue en France de mourir du sida. L'ampleur de ce fléau réclame un plan d'urgence au niveau national et international. Quelles sont vos intentions en la matière ?

*(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées.

**M. Jean-François Mattei,** ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées. Monsieur le député, la lutte contre le sida marque la pas. On a cru qu'avec les trithérapies la maladie pourrait être guérie. Ce n'est pas le cas. Avec le temps, le relâchement dans la prévention des risques s'est banalisé. On a eu tort : chaque jour, cinq nouveaux cas de sida se déclarent en France. Il est temps de réagir.

C'est ce que fait ce gouvernement.

Pour l'information, une nouvelle action sera engagée pour les groupes ciblés, difficiles : 850 spots télévisés seront diffusés pour le seul mois de décembre 2002, et une évaluation sera conduite pour voir si la cible a été atteinte.

Pour la réduction des risques, nous allons relancer le dépistage anonyme et gratuit. Par ailleurs, conformément au décret de 1999, et après une longue concertation avec les partenaires et la consultation de la CNIL, la déclaration anonyme sera obligatoire, dès le 1er janvier 2003.

Pour la prise en charge, nous accentuerons nos efforts, sur la base du rapport Delfraissy, en direction des femmes, dans le cadre de la transmission mère-enfant, et des personnes co-infectées sida-hépatite C. Enfin, j'ai autorisé le double circuit de distribution des médicaments sida, hépatite C, hépatite B.

Vous avez parlé du droit, du juste droit des patients. Grâce à une convention avec la Caisse nationale d'assurance maladie, un financement pérenne a été trouvé pour les appartements thérapeutiques, suite à un

décret d'octobre 2002.

**M. François Goulard.** Très bien !

**M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées.** Avec l'accord de Mme Haigneré, nous soutiendrons l'Agence nationale de recherche contre le sida qui fait un très bon travail.

Sur le plan international, la France est présente au travers du fonds mondial de l'ONUSIDA et du groupe ESTHER, Ensemble pour une solidarité thérapeutique en réseau.

Comme l'a dit le Président de la République, le sida est une lutte, une cause qui nous concerne tous. Toutes les personnes qui sont engagées, professionnels, associatifs, bénévoles, seront soutenues et encouragées pour le mieux-être des personnes menacées et des malades. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la majorité présidentielle et du groupe Union pour la démocratie française.)*

## Données clés

**Auteur :** [M. Émile Blessig](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 223

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 décembre 2002

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 4 décembre 2002